

**Sujet :** [INTERNET] enquête utilité publique carrière pouligny  
**De :** "> Jacqueline DALLAY (par Internet)" <jacqueline.dallay@wanadoo.fr>  
**Date :** 20/10/2017 16:50  
**Pour :** ddcsp-ep-carriere-poulignystpierre@indre.gouv.fr

Jacqueline Dallay

PAYSAGISTE

Tél / Fax : 02 47 94 47 82

Portable : 06 89 88 92 52

2, Bussay 37290 YZEURES SUR CREUSE

— Pièces jointes : —

---

courrier comm enq CARRIERE (1).pdf

500 Ko



Jacqueline DALLAY  
2, Bussay  
37290 YZEURES SUR CREUSE

02 47 94 47 82  
[jacqueline.dallay@wanadoo.fr](mailto:jacqueline.dallay@wanadoo.fr)

**Enquête publique  
ouverte par la préfecture de l'Indre  
Demande d'autorisation d'exploiter une carrière de  
calcaire  
sur le territoire de la commune de Pouligny-St-Pierre  
Dossier de demande présenté par la SARL  
Etablissements Moreau**

***Observations adressées à M. Hubert JOUOT, commissaire  
enquêteur  
[ddcspp-ep-carriere-pouligzystpierre@indre.gouv.fr](mailto:ddcspp-ep-carriere-pouligzystpierre@indre.gouv.fr)***

## Je m'élève contre le projet de carrière pour les raisons suivantes :

1. Ce type d'activité n'est pas compatible avec la vocation du PNR de La Brenne que je rappelle ici : « *Un Parc naturel régional a pour vocation de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et **humain** de son territoire en mettant en oeuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel, **respectueuse de l'environnement** ».*

La carrière serait génératrice de bruits,( y compris tôt le matin), de poussières et défigurerait le paysage, notamment près du hameau de La Boudinière, village typique de Brenne dont la restauration a entraîné des frais importants tant pour les particuliers que pour la commune.

2. Le dossier parle « d'équilibre économique qui sera créé » ! comment oser une telle affirmation dans ce Parc dont la vocation est touristique et qui attire des nouveaux venus qui viennent restaurer le bâti (de grande valeur patrimoniale) et viennent y vivre pour profiter de la beauté de la région, du calme et de la pureté de l'air ?
3. Il est dit « Le projet n'impactera aucun boisement » . C'est faux, car il est bien reconnu que la végétation environnante y compris les cultures seront empoussiérées et leur photosynthèse ralentie. D'où retards de croissance et autres anomalies.

Cf Document suivant extrait de « Carrières, poussières et environnement » ENCEM 2011 Les études de l'UNICEM Impacts industriels. UNICEM : Union Nationale des Industries de Carrières Et Matériaux de construction

### 5.5 Impacts sur le milieu naturel

Lorsque les retombées de poussières sont très importantes, la pellicule de poussières qui se dépose sur les végétaux peut être suffisante pour altérer la synthèse chlorophyllienne et ralentir la croissance des plantes. Le dépôt des poussières peut se faire sentir de façon plus importante pour l'agriculture en provoquant la diminution de la qualité et/ou de la quantité de certaines récoltes.



Vue d'un stomate en microscopie  
Plate n° 13

Ceci étant, ces mêmes poussières peuvent avoir, dans certains cas, un impact positif, soit par ajout d'amendement calcaire, soit en bloquant le développement de certains organismes parasites ou en favorisant la pollinisation.

L'aspect poussiéreux des fruits est une entrave à leur commercialisation souvent mise en avant par les producteurs. Il fait craindre une évolution des caractéristiques des produits issus des procédés de transformation (visification, industrie agroalimentaire...). À l'heure actuelle, les pertes de qualités ne sont pas prouvées.

De façon indirecte, les fines, une fois déposées, peuvent être entraînées par les eaux de ruissellement. Elles contribuent alors à un excès de matières en suspension dans les rejets et peuvent altérer le milieu récepteur où vivent parfois des espèces protégées (écrevisses à pattes blanches...).

Blanchiment de la végétation riveraine  
Plate n° 14



4. **L'impact des poussières sur la santé des habitants, plus ou moins proches n'est pas étudié.** Les études s'appesantissent sur flore et faune mais aucunement sur les personnes et ce, **pendant 30 ans !** Il n'y est pas fait référence des grandes distances qui peuvent être parcourues par les poussières. Cf tableau suivant

« Carrières, poussières et environnement » ENCEM 2011 Les études de l'UNICEM Impacts industriels.

Le tableau ci-dessous répertorie les distances parcourues par des particules minérales en fonction de la vitesse du vent, à partir d'un point d'envol pour un stock de granulats d'une hauteur de 15 m.

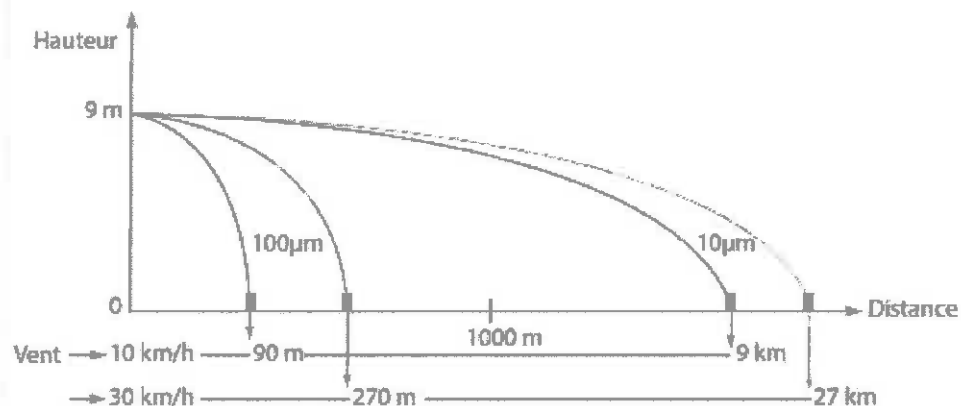
Tableau n° 2

Taille des particules	200 $\mu\text{m}$	100 $\mu\text{m}$	30 $\mu\text{m}$	10 $\mu\text{m}$	5 $\mu\text{m}$	1 $\mu\text{m}$
Vent à 10 km/h	0,03 km	0,15 km	0,6 km	1,4 km	42 km	140 km
Vent à 30 km/h	0,1 km	0,4 km	1,8 km	40 km	125 km	4165 km

(Piédoles 1996)

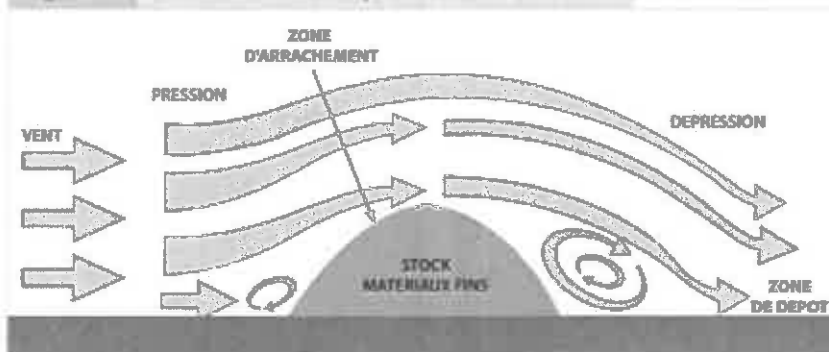
De même, le graphique suivant indique la distance parcourue par des particules tombant d'une hauteur de 9 m.

Figure n° 2 : Influence du vent sur la propagation des poussières



Ces données restent théoriques pour les zones proches du sol, car les vents ne sont jamais parfaitement laminaires à cause des obstacles (arbres, constructions, topographie. ). Ainsi sur un site de carrière, les obstacles (reliefs, bâtiments, stocks) dévient les lignes de courant renforçant localement les vitesses et donc la capacité d'entraînement. A contrario, après l'obstacle, la vitesse diminue et les particules s'accumulent au sol.

Figure n° 3 : Modification du vent par un stock de matériaux



5. **Le problème du traitement des poussières est érudé** or il est très lié à l'approvisionnement en eau, qui doit être conséquent ; or l'approvisionnement en eau déjà très problématique dans le secteur. Les capots et autres protections ne sauraient suffire.

Les documents suivants émanent tous du document « Carrières poussières et environnement de l'UNICEM »

## Aspersion

### Principe

Pour réduire, voire éliminer, la remise en suspension des poussières des pistes, on les arrose légèrement et superficiellement, soit à partir d'un poste mobile soit, ce qui est mieux, à partir d'un poste fixe.

#### L'aspersion des pistes par des citernes mobiles

L'utilisation d'un camion citerne équipé à l'arrière d'une rampe d'arrosage est couramment observée sur les pistes des exploitations. L'emploi d'une citerne est adapté à l'arrosage des pistes temporaires pour lesquelles il n'est pas envisageable de poser un réseau d'arrosage fixe, mais ce dispositif est consommateur d'eau et peut être à l'origine de la formation de boues et d'ornières. La consommation en eau d'une citerne est assez importante. En effet, la capacité moyenne d'un tel engin est de 10 m<sup>3</sup> et il est parfois nécessaire d'effectuer cinq à six remplissages par jour.

L'opération nécessite l'achat de la citerne, l'adaptation éventuelle d'un véhicule et mobilise une personne pour une durée non négligeable.



Aspersion des pistes par engin mobile  
Photo n° 30

#### L'aspersion des pistes par des citernes mobiles

- Procéder plusieurs fois par jour à l'arrosage des pistes en période sèche. Il est souhaitable d'arroser dès la première heure du jour car, en plein soleil, les voies humidifiées sèchent en 20 minutes. Or, c'est le temps mis par une citerne pour se remplir.
- Utiliser une arroseuse munie d'une pompe à débit variable.
- Choisir une arroseuse dont les buses peuvent s'orienter dans l'espace (gauche et droite, dessous...) pour augmenter l'efficacité de l'arrosage.
- Il est possible de faire appel à une société sous-traitante pour l'emploi d'une citerne comme le font certains exploitants.

#### L'arrosage des pistes par des asperseurs fixes (buses rotatives ou non)

Asservir le système pour utiliser l'eau de façon économe (minuterie ou déclenchement par télécommande). Il n'y a pas de réglage standard ; il appartient donc au personnel de carrière, après l'installation, de rechercher le réglage optimum en fonction des conditions météorologiques de la carrière.



Aspersion des pistes par arroseur fixe  
Photo n° 31

### Conclusions

La production d'éléments fins sur une carrière est inévitable. Les moyens techniques disponibles permettant, si ce n'est d'éliminer totalement les poussières, de maîtriser les différentes sources d'envols.

Une réflexion doit être conduite dès la conception du projet d'exploitation. Les sources de poussières sont identifiées et les sensibilités de l'environnement reconnues.

Les moyens de lutte sont définis en prenant en compte la nature des poussières à traiter (poussières colmatantes ou abrasives).

Pour les entreprises, les choix technologiques sont des enjeux forts (installation compacte en bâtiment ou installation étendue au sol). Les structures doivent prendre en compte les conséquences de l'installation d'un équipement (charpente, ergonomie).

De nombreux systèmes de lutte contre les poussières utilisent de l'eau : il faudra rechercher l'efficacité tout en économisant la ressource en eau.

Pour être efficaces, les techniques de traitement des poussières doivent être utilisées correctement : sensibiliser et former le personnel.

Les opérations d'entretien et de nettoyage régulier d'un site d'exploitation et de ses abords diminuent sensiblement les envols de poussières.

Il reste que la quantification des poussières émises est délicate au-delà des rejets canalisés qui ne représentent qu'une part des rejets des carrières. Les nombreux paramètres influant sur les résultats des mesures les rendent difficiles à interpréter. Les calculs d'incertitudes montrent les limites des mesures. On cherchera plus à comparer les résultats d'une année à l'autre ou à caractériser une tendance.

La problématique des poussières n'est pas un domaine abouti. Les entreprises d'exploitation de carrières resteront attentives aux évolutions techniques.

6. Il y a beaucoup d'affirmations martelées dans ce dossier, beaucoup de répétitions qui pourraient tenir de la Méthode Coué...
7. Comme démontré par l'Association VGCA, à laquelle je me rallie, les aspects réglementaires ne sont pas respectés, ce qui est totalement anormal.

Pour les diverses raisons évoquées ci-dessus, je demande que l'autorisation d'exploiter soit refusée. Je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, mes meilleures salutations.

Jacqueline DALLAY , le 19 octobre 2017  
(paysagiste)

